

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès



CABINET
DU PREMIER MINISTRE

000006

N° /SE/CNEDD/CAB/PM

Niamey, le 03 JAN 2014

La Directrice de Cabinet
du Premier Ministre
Présidente du CNEDD

A

Madame la Secrétaire Exécutive
de la Convention Cadre des Nations
Unies sur les Changements
Climatiques

Objet : Désignation de l'Entité Nationale pour la mise au point
et le transfert de technologies.

Conformément à l'annexe VII de la décision 2/CP.17 et au paragraphe 8 de la décision 4/CP.13 relatifs au mandat du Centre et Réseau des Technologies Climatiques (CRTC) dont la mission est entre autres d'apporter aux pays en développement parties, une assistance conforme à leurs capacités respectives et à leurs situations et priorités nationales, notamment le recensement de leurs besoins technologiques et l'élaboration et la mise en œuvre des projets et stratégies technologiques, j'ai l'honneur de vous informer que le Secrétariat Exécutif du CNEDD, Point Focal National de la Convention, a été désigné Entité Nationale (END) du Niger pour la mise au point et le transfert de technologies.

Je vous prie d'accepter, Madame la Secrétaire Exécutive, l'expression de mes salutations distinguées.

Ampliation :

PM.....I à t-c-r

Mme KANE AICHATO BOULAMA

